



MUNICIPALITÉ DE DESCHAMBAULT-GRONDINES
MRC DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT N°345-25

Avis public est donné de ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Deschambault-Grondines a adopté le 15^e jour du mois de décembre 2025 :

- Le règlement *N°345-25 relatif aux rejets dans les réseaux d'égout.*

Le règlement a pour but de régir les rejets dans les réseaux d'égout afin d'assurer la protection des infrastructures publiques et de l'environnement.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Des copies de ce règlement ont été déposées au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

DONNÉ À DESCHAMBAULT-GRONDINES, CE 17 DÉCEMBRE 2025.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Karine St-Arnaud, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Deschambault-Grondines, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 17 décembre 2025, entre 8 heures et 18 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

" Karine St-Arnaud "

Karine St-Arnaud, directrice générale
et greffière-trésorière